

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 1/2011

Blois, le 13 janvier 2011

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs

Personnel salarié : transfert du recouvrement des cotisations chômage aux URSSAF

A compter du 1^{er} janvier 2011, le recouvrement des cotisations de l'assurance chômage est transféré à l'URSSAF.

Ainsi, vous n'aurez plus qu'une seule déclaration à effectuer pour les cotisations de sécurité sociale et d'assurance chômage.

Personnel salarié : augmentation de la valeur du point

La valeur du point fixée par le **Conseil pour les Affaires Économiques Sociales et Juridiques de la conférence des Evêques de France** est de 9.09 € au 1^{er} janvier 2011.

Les secteurs et services qui font référence au statut du personnel laïc de l'Eglise de France doivent normalement tenir compte de cette augmentation.

Compte tenu de la promulgation des statuts diocésains par Mgr l'évêque et de l'abandon de la notion de valeur de point, c'est seulement le pourcentage de l'augmentation qu'il est proposé de prendre en compte pour faire évoluer les salaires. Ainsi la hausse depuis la dernière augmentation, est de + 1.50 %. C'est ce pourcentage qui doit être appliqué (au 1^{er} janvier 2011) pour la révision des salaires du personnel qui dépend du statut diocésain.

Attention, aucun salaire ne peut être inférieur au SMIC (c'est-à-dire 9€/heure avant ancienneté et congés payés)

Augmentation indemnité kilométrique

Le montant actualisé de l'indemnité kilométrique vous sera adressé dès qu'il sera connu. Il reste inchangé jusqu'au 1^{er} mars 2011.

Comptabilité paroisse : la gestion des flux de trésorerie

Comme convenu lors de la réunion des trésoriers de paroisse, vous trouverez ci-joint, une brève note sur la gestion des flux de trésorerie. Cette note a été validée par le C.A.C.

Restant à votre disposition je vous prie d'accepter, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

P.J. : note sur la gestion des flux monétaires

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 2/2011

Blois, le 16 février 2011

Aux curés de paroisses
Aux conseils économiques de secteurs
Aux responsables des services et mouvements diocésains

1. Transmission de la comptabilité 2010

Nous vous rappelons que la comptabilité de l'exercice 2010 doit être transmise à l'évêché au plus tard le **1er mars 2011**.

Toutes les comptabilités des secteurs et services sont saisies sur le logiciel 'paroisses'. La comptabilité diocésaine reste mobilisée pour vous assister dans la transmission des comptes. Il ne faut pas oublier d'adresser les relevés des comptes financiers (décembre 2010 et janvier 2011), avec le cas échéant le(s) rapprochement(s) bancaire(s). Il ne faut pas oublier également de joindre le tableau des immobilisations et des amortissements et s'assurer que celui-ci est cohérent avec la comptabilité.

Je vous rappelle que vous ne pouvez pas commencer à saisir 2011, avant la révision et la clôture de l'exercice 2010 par la comptabilité diocésaine ! Merci de votre patience et de votre compréhension.

2. Commandes à la librairie Labbé

Vous trouverez joint à cette circulaire, le bon de commande de l'année 2011, pour vos achats à la librairie-papeterie Labbé.

Il convient de noter qu'un accord commercial entre l'Association diocésaine et la librairie a été conclu. Ainsi pour toutes les commandes des paroisses, services et mouvements d'Eglise du diocèse une remise de 9% sera accordée pour l'année 2011.

3. Rémunération comptes courant – Banque CIC-OUEST

Suite à un dysfonctionnement dans le système de rémunération « Acti-Trésorerie » de la banque CIC-OUEST, l'intégralité des produits n'a pas été versée à la fin de 2010.

Une régularisation a été effectuée mi-février 2011. Avec ce versement complémentaire (qui apparaîtra sur le relevé de février), la performance globale pour 2010 s'élèvera à 1.675%.

Dans la mesure où nous ne sommes pas contraints, ces produits exceptionnels pourront indifféremment être comptabilisés en 2010 ou 2011.

Restant à votre disposition je vous prie d'accepter, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 3/2011

Blois, le 7 mars 2011

Aux curés et administrateurs des paroisses
Aux conseils économiques des secteurs
Aux responsables des services et mouvements diocésains

Objet :

Calcul indemnité kilométrique

Impôt Sociétés

Décrets diocésains

Père, Madame, Monsieur,

1. Calcul des indemnités kilométriques

Nous venons de connaître le nouveau **barème fiscal de remboursement des frais kilométriques applicables aux véhicules d'une puissance fiscale de 5 CV effectuant plus de 20 000 km par an** (base servant au calcul des indemnités kilométriques pour notre diocèse). Nous vous le communiquons aussitôt. Le nouveau montant est de **0.348 € par kilomètre**. Dans un but de simplification, la mise en œuvre de ce nouveau montant se fera à compter du 1^{er} mars 2011 et sans effet rétroactif.

2. Impôt sur les sociétés

Afin d'établir la déclaration des revenus pour l'année 2010 de l'Association diocésaine de Blois au titre de l'Impôt sur les Sociétés (I.S. au taux réduit), je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible les Imprimés Fiscaux Uniques (I.F.U.) que vous adressent actuellement les établissements bancaires teneurs des comptes de votre secteur et/ou service.

D'autre part, il convient de nous indiquer de façon très précise et exhaustive le montant des revenus fonciers perçus par votre secteur paroissial et/ou votre service, autrement dit, les loyers collectés au cours de l'année 2010.

Je vous rappelle que ces éléments sont indispensables pour établir la déclaration et que cette déclaration est, pour l'Association diocésaine de Blois, une obligation à respecter.

3. Décrets diocésains

Vous trouverez ci-joints, annexés à cette circulaire, deux décrets relatifs aux offrandes versées à l'occasion des cérémonies de baptêmes et d'obsèques. S'il vous plait, merci d'en tenir compte et de diffuser ces informations. Ces décrets n'ont pas d'effet rétroactif.

Restant à votre disposition je vous prie d'accepter, mes salutations distinguées.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain

Décret relatif au casuel demandé lors des baptêmes dans le diocèse de Blois

Décret relatif au casuel demandé lors des obsèques dans le diocèse de Blois

Sur proposition du Conseil presbytéral du diocèse de Blois.

Le Conseil économique diocésain ayant été consulté,

l'offrande proposée à l'occasion d'un baptême est désormais de 50 €.

Cette mesure prendra effet le lundi 28 février, anniversaire

de la béatification du bienheureux Daniel Brottier.

Sur proposition du Conseil presbytéral du diocèse de Blois.

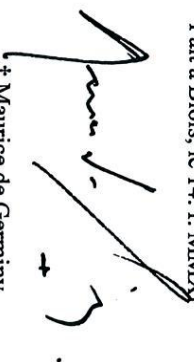
Le Conseil économique diocésain ayant été consulté,

l'offrande proposée pour les obsèques est désormais de 200 €.

Cette mesure prendra effet le lundi 28 février, anniversaire

de la béatification du bienheureux Daniel Brottier.

Fait à Blois, le 14. I. MCMXI



† Maurice de Germigny
évêque de Blois



1880 pour 1880



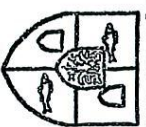
Jean-Marie Lecocq
chancelier



Fait à Blois, le 14. I. MCMXI



† Maurice de Germigny
évêque de Blois

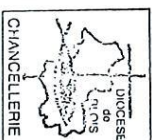


1880 pour 1880

Par mandement



Jean-Marie Lecocq
chancelier



Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut
41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 4/2011

Blois, le 28 juillet 2011

Aux curés et administrateurs des paroisses Aux conseils économiques des secteurs

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

1. Contribution des paroisses au budget du diocèse.

Je vous rappelle qu'avec le bordereau du deuxième trimestre (échéance au 15 juillet 2011), il convient d'effectuer le versement de votre contribution au budget du diocèse. Je sais l'effort que cela représente pour les secteurs. Mais cette contribution est indispensable pour tendre à équilibrer le budget diocésain.

Initialement, afin de rester dans l'esprit du décret de notre évêque, je ne voulais pas vous adresser une demande formelle de participation, j'aurais préféré que vous puissiez réaliser seul le calcul et le versement. Cependant, je m'aperçois que des trésoriers ont rencontré des difficultés pour effectuer ces opérations (qui, je peux l'admettre, sont assez complexes !). Aussi comme l'an dernier le commissaire aux comptes me demande de m'assurer que tous les secteurs auront versé leur contribution et de vérifier que le calcul du montant de la contribution est correct. C'est pourquoi je joins à cette circulaire un état récapitulatif des contributions pour chaque secteur et le montant de la progression du denier déductible. Je vous redis enfin que la comptabilité du diocèse reste à votre disposition pour toutes précisions utiles.

2. Librairie Labbé.

Il me semble nécessaire d'apporter quelques précisions. Pour l'achat des parcours de catéchisme, les paroisses peuvent bénéficier d'une remise de 5 % sur le prix public. C'est une réduction moins importante que la réduction générale de 9 % accordée sur toute la librairie, à toutes les paroisses et tous les services. En effet une ristourne de 4 % est reversée au service diocésain de catéchèse pour son fonctionnement. Cette pratique n'est pas figée. Il sera toujours possible de la faire évoluer. Il sera toujours temps d'en reparler.

Aussi je vous informe que dès septembre, la Librairie Labbé aura en vente la nouvelle revue diocésaine (livraison mensuelle), ainsi que des annuaires diocésains.

Une nouvelle fois je tiens à vous remercier sincèrement pour le travail remarquable que vous accomplissez et vous redis toute mon amitié. Bonne suite d'été...

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

Association Diocésaine de Blois

2, rue Porte Clos-Haut

41000 BLOIS

Tél : 02 54 56 40 50 - Fax : 02 54 56 01 94

Circulaire verte n° 5/2011

Blois, le 21 octobre 2011

Aux curés et administrateurs des paroisses Aux conseils économiques des secteurs

Objet :

Relance denier campagne 2011

Père, Madame, Mademoiselle, Monsieur,

À l'occasion de la Fête de la Toussaint, nous perpétons les traditions avec la relance du denier de l'Eglise 2011. Cette année, nous avons choisi de conserver l'opération du *journal du denier*, qui sera envoyé à tout notre fichier de donateurs ! C'est un outil qui s'est, en effet, révélé très efficace l'an passé. Cet envoi sera accompagné, à nouveau, d'un affichage sur le réseau d'abribus de la ville de Blois, du 26 octobre au 2 novembre.

Nous avons cependant cherché à modifier et à moderniser ce journal, afin de mettre toujours plus en valeur les activités de l'Eglise, ses événements, ses projets... Montrer que l'Eglise de Blois est vivante et dynamique, et que pour continuer, elle a plus que jamais besoin de dons.

Nous comptons aussi sur vous pour être acteur de cette relance en rappelant l'importance du denier dans les annonces de la messe, en portant dans vos prières et vos intentions paroissiales tous nos généreux donateurs. N'oubliez pas non plus d'inciter les gens à utiliser les coupons et les enveloppes fournies. C'est une condition nécessaire pour le bon déroulement de l'opération, puisque tout est sous-traité par La Banque Postale.

Enfin, nous croyons utile de vous dire que le montant de la collecte 2011 ne nous conduit pas à l'optimisme. Nous accusons un retard important par rapport à l'an dernier.

Avec nos remerciements anticipés pour votre aide et votre participation active, nous vous redisons toute notre amitié.

Jean-Pierre Lejard,
Econome diocésain.

P.J. : La lettre d'information aux donateurs – n°2 – octobre 2011.

N.B. : Au vue de cette organisation, il n'y aura donc pas de document à récupérer à la Maison diocésaine.